

PARMI LES RÉFUGIÉS

# Des petites filles mutilées

## Les demandes d'asile en Belgique explosent en 2014 pour les protéger de l'excision

**Près de treize mille femmes et fillettes, victimes de mutilations génitales (MGF), vivent en Belgique. Et nombreuses sont celles qui ont fui leur pays d'origine pour échapper à l'excision. Les demandes d'asile dans lesquels ce motif est invoqué ont considérablement augmenté en 2014 : 701 dossiers contre 554 reçus en 2013, nous révèle en exclusivité le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).**

Contrôler la sexualité des femmes, la rendre plus attrayante, sauvegarder son héritage culturel ou encore prouver qu'elle adhère à la communauté... Les raisons ne manquent, dans bon nombre de pays africains, pour procéder à l'ablation du clitoris ou rétrécir l'orifice vaginal d'une femme. Qui bien sou-

### CHAQUE ANNÉE, LES PARENTS DOIVENT FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL

vent est excisée enfant, voire quand elle n'est qu'un nourrisson. Malgré les conventions internationales des droits humains qui interdisent ces pratiques, ces dernières restent ancrées dans les mœurs. Au point de pousser mères et filles à s'exiler chez nous. Nouvelle terre d'accueil, la Belgique fait face à la problématique. En accordant un statut de

protection, comme nous l'explique Valentine Audate, coordinatrice au CGRA pour les demandes d'asile liées au genre. « Il est vrai que, depuis 2006, les demandes d'asile pour cause de mutilations génitales féminines (MGF) sont constamment en hausse. Si l'on ne s'en tient qu'aux motifs liés au genre pour lesquels le CGRA est sollicité, les MGF occupent une part importante puisqu'elles se retrouvent troisièmes après l'orientation sexuelle et le mariage forcé. »

**VICTIMES ISSUES DE GUINÉE**  
En 2014, le CGRA a traité 701 dossiers du type contre 554 reçus en 2013. Et généralement les demandes sont formulées par le parent au nom de l'enfant menacé d'excision. « Parmi les dossiers traités en 2014, il y a eu 518 décisions au fond prises par le CGRA. 355 cas ont bénéficié de la reconnaissance du statut de réfugié, soit 68,5 % » explique la coordinatrice précisant que « 240 fillettes se sont vu accorder le statut de réfugié ».

Les principaux pays d'origine de ces femmes sont la Guinée (292), Djibouti (21) ou encore la Somalie (20). Mais le CGRA compte aussi des victimes issues du Nigeria, du Soudan, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali et de la Mauritanie. Reste que si la demande d'asile est acceptée, le CGRA veille à ce que l'excision ne soit pas pratiquée par la suite au sein des diasporas présentes sur notre territoire. « Les parents signent notamment un engagement sur l'hon-



Mimouna a trouvé une oreille attentive auprès du GAMS. En médaillon, Fabienne Richard. ■ EDU BOTELLA

neur stipulant que la décision de reconnaissance du statut de réfugié est accordée en raison du risque existant dans le chef de l'enfant de subir une MGF. Et ils sont tenus de fournir une attestation médicale de leur enfant chaque an-

née», indique Valentine Audate, évoquant la procédure de suivi du CGRA. Qui rappelle qu'en cas de non-respect des différentes mesures, les parents s'exposent à des poursuites pénales. ■

### TÉMOIGNAGE

#### On a voulu exciser sa fille sans l'avertir

On associe souvent les mutilations génitales féminines à des pratiques traditionnelles. Mais Mimouna a dû faire face à un drame pour en prendre conscience. La jeune femme de 24 ans est pourtant elle-même excisée.

« Je n'ai gardé aucun souvenir de cette mutilation. J'ai grandi, si vous voulez, en voyant ma cicatrice tous les matins. Ma maman ne m'en parlait pas », raconte la Bruxelloise, originaire de la Guinée Conakry, victime, enfant, d'une excision de type 2. Soit l'ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres. « Oui, je pouvais ressentir des douleurs lorsque j'étais réglée ou quand j'avais des rapports sexuels avec mon mari par exemple. Mais je pensais que toutes les femmes étaient comme moi. D'ailleurs, mes quatre sœurs sont également excisées. »

Reste que Mimouna vivra un véritable électrochoc en étant témoin de la mort de la fille de sa voisine. « Sa maman partait à un mariage ce jour-là. La grand-mère a voulu organiser l'excision de la petite qui avait, selon elle, déjà deux ans et demi. Beaucoup de personnes considéraient cela comme une surprise, un cadeau, de faire l'opération. Même si cela doit se faire derrière le dos des parents de l'enfant », déplore Mimouna, encore marquée par l'histoire. « La fille n'a pas survécu et ma voisine a appris la mort de son enfant à son retour. C'était horrible ! »,

dit-elle avec des trémolos dans la voix, expliquant s'être juré que personne ne toucherait à ses enfants une fois qu'elle deviendrait maman à son tour.

Mimouna s'est sentie pourtant bien impuissante après l'arrivée de sa fille Mariama. Son mari étant porté disparu, elle doit faire face aux pressions de sa belle-famille avec qui les relations sont tendues. « Un soir avant de me coucher, j'ai entendu ma belle-sœur parler de ma Mariama. Elle voulait l'exciser sans m'en avertir. »

La jeune mère comprend rapidement le risque que son enfant court. Et choisit de quitter son pays grâce à l'aide de son frère. Arrivée en Belgique il y a trois ans, elle a pu obtenir sa demande d'asile en décembre dernier. « J'ai eu peur que l'on fasse vivre l'enfer à ma fille. Elle est maintenant protégée en Belgique. »

Sa famille a par ailleurs trouvé une oreille attentive au sein du Groupe pour l'abolition des mutilations (GAMS). Qui depuis 1996 lutte contre ces pratiques traditionnelles « en sensibilisant les communautés concernées », explique Fabienne Richard, sage-femme référente MGF et directrice du GAMS. Le groupe « propose un suivi individualisé avec des professionnelles tels que des psychologues ou animateurs issus des pays où il y a des MGF. Cette prise en charge est nécessaire, d'autant que les MGF sont source de graves conséquences sur la santé. » ■

21407530

**ABONNEZ-VOUS ET... RECEVEZ UNE TV + UNE BARRE DE SON**

3 produits de qualité

Pour **30€/mois\***

**81 CM FULL LED**  
HDMI (2x)  
USB 2.0

60 W (2x30)  
Entrée Audio optique

**LG**

**La Gazette**  
**La Meuse**  
**NordEclair**  
**La Province**  
**La Capitale**

\* Pendant 24 mois

#### 1. JE COMPLÈTE LE FORMULAIRE EN MAJUSCULES

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ Bte \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_ GSM \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
 Si pas d'email, cochez cette case

#### 2. JE CHOISIS MON MODE DE LIVRAISON

**Abonnement domicile**  
• Mon journal dans ma boîte aux lettres avant 7h30 en semaine et avant 10h le samedi

**Abonnement libraire** Cachet du libraire  
• Mon libraire garde précieusement mon journal  
• Mon libraire touche la même commission  
DL: \_\_\_\_\_  
Si vous servez ce client à domicile, cochez cette case

#### 3. JE COMPLÈTE MON MANDAT DE DOMICILIATION EUROPÉENNE SEPA

**Mandat de domiciliation européenne SEPA**  
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez d'un droit à un remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Code IBAN BE \_\_\_\_\_  
Objet du mandat: ABONNEMENT  
Date de prélèvement le 5 du mois  Encaissements récurrents:   
Votre référence vous sera envoyée dans le prochain courrier.  
Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Signature (obligatoire): \_\_\_\_\_

#### 4. JE TRANSMETS CE FORMULAIRE SOIT

**(ATTENTION: NOUVELLE PROCÉDURE):**  
Je renvoie ce formulaire GRATUITEMENT sous enveloppe NON AFFRANCHIE à:  
**Rossel & Cie - Sudpresse DA 852-104-4 5000 Namur**  
 au 081/208 442  
 www.manouvelletv.be  
 A mon libraire

Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Signature: \_\_\_\_\_

Dès réception des 2 premiers mois (soit 60€) et de votre numéro de domiciliation, vous recevrez un courrier vous indiquant le magasin Eurocenter et le délai dans lequel vous serez invité à retirer votre TV et votre barre de son. Garantie de 2 ans prise en charge par Eurocenter.

En collaboration avec **EURO CENTER**

**DÉJÀ ABONNÉ? TÉLÉPHONEZ VITE AU 070 21 10 10 (TAPEZ 1) 50 MACHINES À CAFÉ KRUPS POUR VOUS!**

Service clientèle: **070/21 10 10** (tapez 1) du lundi au vendredi de 8 à 18h et le samedi de 8 à 12h

Offre valable jusqu'au 30 juin 2015. Réserve à de nouveaux souscripteurs (nouveau nom, nouvelle adresse) en Belgique uniquement. Produits dans la limite des stocks disponibles. Durée du contrat: 24 mois, ensuite tacite reconduction selon tarif en vigueur. Les diffuseurs de presse ne peuvent souscrire aux offres promotionnelles de Sudpresse. Les informations recueillies sont reprises dans le fichier de Sudpresse. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en vertu de la loi du 8/12/92 relative à la protection de la vie privée. Si vous souhaitez que ces données ne puissent être cédées à des tiers des fins de prospection, il vous suffit de cocher la case ci-après:  Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ventes reprises sur le site www.jemabonne.be ou envoyées sur simple demande écrite. La signature de ce bon de commande vaut pleine et entière acceptation des conditions générales de ventes.

**LaMeuse LaGazette LaProvince NordEclair LaCapitale**

SUDPRESSE